Décryptage

Filmar, glyphes mayas et couleurs

Pascal Gavillet Textes

Les couleurs de Filmar éclatent dans tout Genève. Même s'il a lieu en ligne et non en physique du 20 au 29 novembre, son visuel est omniprésent à travers son affiche, ou plutôt ses affiches. «Elles reproduisent des glyphes mayas, commente le binôme à l'origine de leur création, Sophie Rubin et Cédric Rossel du studio We Play Design, et elles représentent des mains. Avec une seule lettre, ou glyphe, nous n'aurions pas suggéré l'idée de langage. Avec plusieurs, cela devenait évident, rappelant en même temps que le cinéma est lui aussi un langage.»

Chacune des quatre affiches - la plus grande est celle du glyphe rouge sur fond jaune - décline cinq couleurs: rouge, jaune, vert, orange et bleu, plus le noir. Les aplats forment des blocs qui attirent immédiatement l'œil et intriguent par les motifs qui s'y recoupent. «Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'on a l'impression que certains dessins suggèrent des cadrages et se réfèrent au rituel du cinéma alors qu'il n'était bien sûr pas inventé au temps des Mayas.»

Car tous ces motifs existent, et ont à l'origine été exhumés par des archéologues. We Play Design, de son côté, existe depuis cinq ans et c'est la première fois que le studio collabore avec Filmar en America latina. «Nous aimons idéalement travailler avec des clients qui nous laissent une certaine liberté. Nous avons déjà collaboré avec des festivals de musique et des théâtres, mais nous avons aussi actuellement cinq expositions dans le monde.»

Pour Vania Aillon, la directrice de Filmar, il était important que l'affiche de la 22e édition se décline avec des couleurs partout. «Tout annuler sans rien proposer à la place n'était pas possible. On a besoin de découvrir des films en ce moment. Une trentaine de titres vont s'échelonner en ligne durant les dix prochains jours. On les souhaite aussi colorés que le visuel de la manifestation.

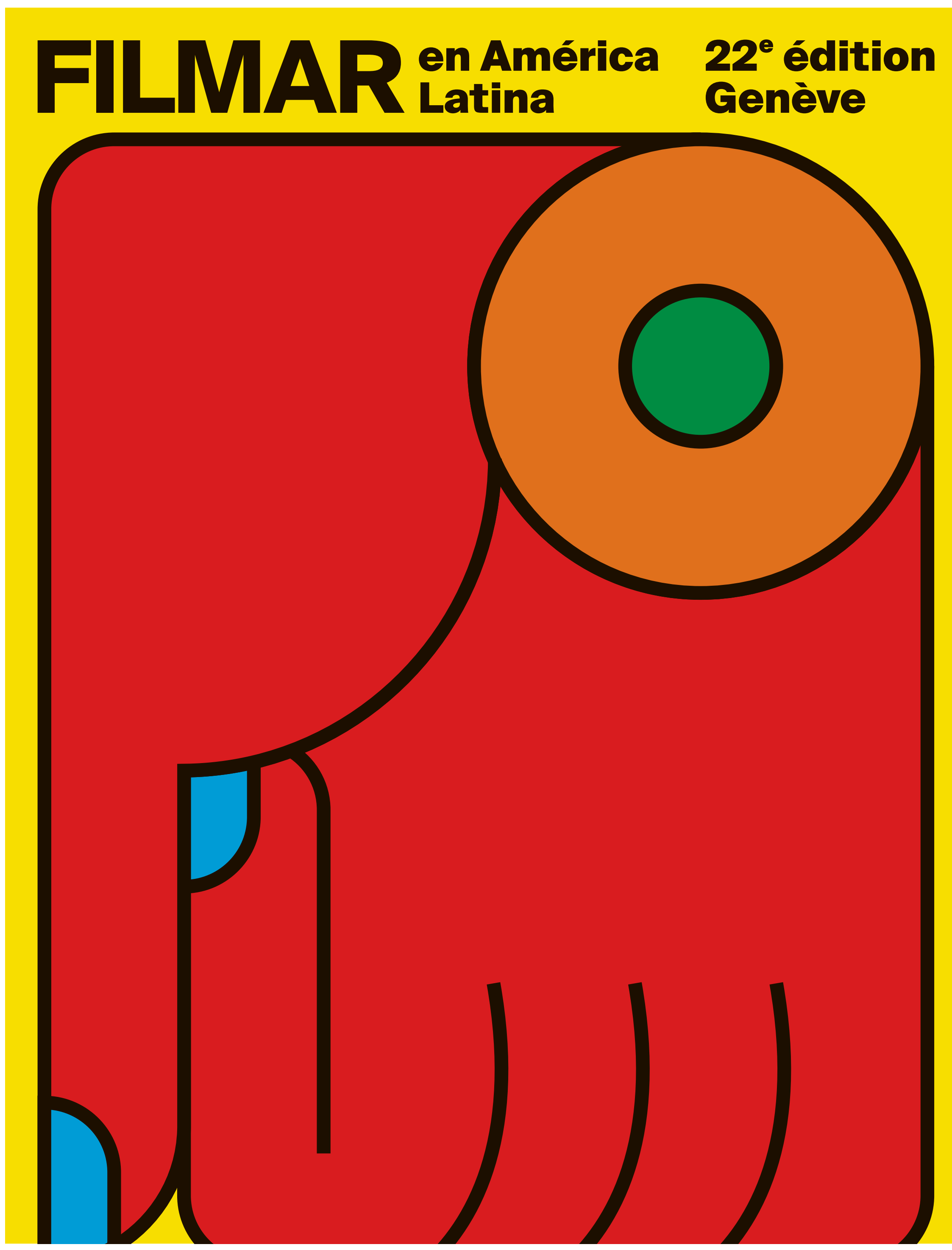

● L'impact visuel prime sur la communication. L'affiche ne mentionne que ce qui est strictement nécessaire: le nom du festival, son lieu, son édition, et, plus bas, ses dates et l'adresse de son site.

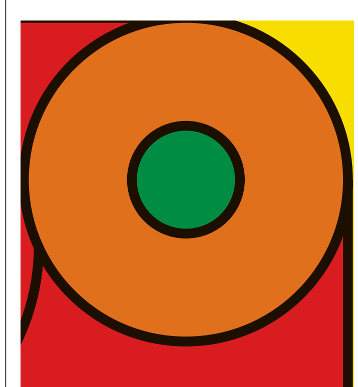

● Ces deux cercles l'un dans l'autre suggèrent une bobine de cinéma. Ils dénotent également la pureté, apanage de cette forme géométrique qui contient tout l'univers puisque le rapport entre sa circonférence et son diamètre, soit Pi, est probablement ce qu'on nomme un nombre univers.

● Cette tache de bleu est un ongle. Il termine le pouce ou l'auriculaire. Les deux sont en effet possibles sans qu'on puisse ici trancher. Notons que cette forme n'est pas un polygone, l'un de ses côtés étant courbe.

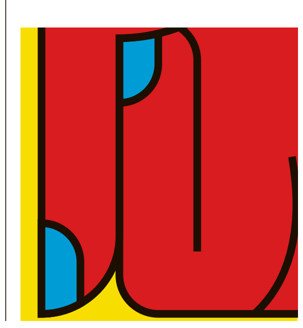

● Plus étrange, le bas de l'affiche suggère que cette main a quatre doigts. Ce qui est souvent le propre des personnages de BD. Regardez Mickey. Il n'a jamais eu cinq doigts. Les représenter tous créerait une main trop grosse. Les Mayas sont-ils à l'origine de la coutume? Possible.

Le dessin par Herrmann

Il y a 50 ans dans «La Tribune»

Matériel de guerre

Dans «La Tribune de Genève» du 20 novembre 1970, il est question en page 11 d'une initiative populaire sur les exportations d'armes et en page 16 de l'ouverture du procès Bührle, du nom de la fabrique de machines-outils zurichoise accusée d'exportation illégale de matériel de guerre. Un sujet auquel fait lointainement écho la prochaine votation fédérale du 29 novembre sur l'initiative «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre». En novembre 1970, le lien de cause à effet entre les agissements de la maison Bührle, révélés en automne 1968, et la récolte de signatures pour l'initiative sur les exportations d'armes est signalé par un renvoi de la page 11 à la page 16 et réciproquement. Sur cette dernière, on peut lire: «Il était apparu qu'entre l'été 1967 et l'automne 1968, la fabrique de machines-outils d'Oerlikon, Bührle & Cie, avait présenté à plusieurs reprises à l'office fédéral compétent des demandes d'exportation de matériel de guerre (canons, munitions, fusées pour avions), demandes qui ont été accordées puisqu'il s'agissait de livraisons à destination de pays qui n'étaient pas en guerre et que des attestations de non-réexportation vers des pays tiers y étaient jointes. Or il y a eu réexportation dans un cas et parallèlement on découvrit que les attestations officielles fournies étaient falsifiées. Une impression devenait certitude.» Du matériel Bührle a été identifié au Nigeria, où des instructeurs envoyés par l'entreprise suisse ont aidé les militaires à s'en servir pendant la guerre civile. Très mauvais, ça. «Le produit de la vente de ce matériel exporté illégalement se monte à 88,7 millions de francs», précise «La Tribune». Le procès qui s'ouvre à Lausanne devant la Cour pénale fédérale concerne sept personnes, dont le directeur, un sous-directeur et un fondé de pouvoir, ainsi que le chef de la maison Dieter Bührle, qui sera condamné à huit mois avec sursis. Il martèlera qu'il ne savait rien de tout ça.

Benjamin Chaix

LA TRIBUNE DE GENÈVE

Contrôle qualité